# Documents concernant le baccalauréat

## Sommaire :

Texte officiel définissant les épreuves …… 2

Texte de cadrage national …… 7

Exemple de grille d'évaluation formative …… 14

Démarche AEI et épreuves du baccalauréat …… 18

**Texte officiel définissant les épreuves**

NOR : **MENE2622656N**
Note de service : **du 11-9-2026**
Emetteur : **MEN – DGESCO A1-3**

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; à la directrice du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux inspecteurs et inspectrices de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs ; aux formateurs et formatrices*

La présente note de service définit l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité sciences économiques et sociales (SES) du baccalauréat général. Elle entre en vigueur à compter de la session 2027. Elle abroge et remplace la note de service du 11 février 2020 modifiée (NOR : MENE2001800N) relative à cette épreuve.

**I. Épreuve écrite** (durée : 4 heures)

**Programme de l'épreuve**

L'épreuve porte sur une partie du programme de l'enseignement de spécialité sciences économiques et sociales de la classe de terminale. Les questions évaluables dans le cadre de l'épreuve d'enseignement de spécialité de terminale sont définies en annexe I de la présente note de service.

Les notions rencontrées en classe de première (mais non approfondies en classe de terminale), doivent être connues et mobilisables. Elles ne peuvent cependant pas constituer un ressort essentiel du sujet.

**Structure**

Deux sujets de nature différente, une dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire et une épreuve composée de trois parties distinctes, sont proposés au choix du candidat.

Ils sont déterminés de façon à couvrir plusieurs dimensions du programme :

Le sujet de dissertation et celui de la troisième partie de l'épreuve composée portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés) ;

Les sujets de la dissertation et ceux de chaque partie de l'épreuve composée portent sur différentes questions issues du programme.

**Maîtrise de la langue**

Compétence indispensable pour rendre compte de connaissances et de capacités de raisonnement, la maîtrise de la langue est évaluée en sciences économiques et sociales (SES) comme dans l'ensemble des disciplines. À ce titre, elle doit faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre et dans l'appropriation du programme d'enseignement.

À l'examen, son évaluation se décline de deux manières, complémentaires :

D’une part, deux points sur vingt sont spécifiquement dédiés à la maîtrise des normes orthographiques et syntaxiques ;

D’autre part, les compétences d’organisation de la réflexion, de mise en forme du raisonnement, de structuration de la pensée, d’utilisation d’un vocabulaire précis, riche et adapté sont prises en compte explicitement à travers l’évaluation des compétences proprement disciplinaires qui associent de manière étroite la maîtrise des connaissances et leur juste formulation.

La prise en compte de la maîtrise de la langue dans l’évaluation et dans la notation des copies articule donc ces deux dimensions de manière à lui accorder toute l’importance requise. Les attendus et observables rédactionnels sont précisés dans la grille en annexe II de la présente note de service.

**A. Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire**

**Objectifs de l’épreuve : compétences et connaissances évaluées**

Il est demandé au candidat de :

- Répondre à la question posée par le sujet ;
- Construire une argumentation à partir d’une problématique qu’il devra élaborer ;
- Mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier documentaire ;
- Rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d’un plan cohérent qui ménage l’équilibre des parties.

Des compétences d’organisation de la réflexion, de mise en forme du raisonnement, de structuration de la pensée et d’utilisation d’un vocabulaire précis, riche et adapté font donc partie des attendus et sont prises en compte dans l’évaluation de cette épreuve.

Il sera tenu également compte, dans la notation, de la clarté de l’expression et du soin apporté à la présentation.

Deux points sur vingt sont spécifiquement dédiés à la maîtrise des normes orthographiques et syntaxiques

Les objectifs de l’épreuve figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.

**Structure de l’épreuve**

Le libellé du sujet de la dissertation invite le candidat à poser et à traiter, d’une façon organisée et réfléchie, un problème exigeant un effort d’analyse économique et/ou sociologique et politique. Pour aider le candidat à asseoir son travail sur des informations précises, un dossier est mis à sa disposition. Ce dossier ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à un commentaire systématique et détaillé. Il comporte trois ou quatre documents de nature strictement factuelle. Il s’agit principalement de données statistiques (graphique, tableau, carte, radar, etc.) ; un document texte peut figurer dans le dossier documentaire à condition qu’il soit lui aussi strictement factuel (chronologie, extrait d’entretien, monographie, récit de vie, compte rendu d’enquêtes, etc.). Chaque document statistique ne devra pas dépasser 120 données chiffrées et le texte éventuel comporter plus de 2 500 signes.

**B. Épreuve composée**

**Objectifs de l'épreuve : compétences et connaissances évaluées**

Cette épreuve comprend trois parties :

*Partie 1* – Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

*Partie 2* – Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

*Partie 3* – Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet en :

- Développant un raisonnement ;
- Exploitant les documents du dossier ;
- Faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- Composant une introduction, un développement, une conclusion.

Des compétences d'organisation de la réflexion, de mise en forme du raisonnement, de structuration de la pensée et d'utilisation d'un vocabulaire précis, riche et adapté font partie des attendus et sont prises en compte dans l'évaluation des trois parties de cette épreuve.

II sera également tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Deux points sur vingt sont spécifiquement dédiés à la maîtrise des normes orthographiques et syntaxiques

Les objectifs de l'épreuve figureront en introduction du sujet distribué aux candidats.

**Structure de l'épreuve**

Cette épreuve est constituée de trois parties :

*Partie 1* – Mobilisation des connaissances, (3,5 points).

Cette première partie de l'épreuve, sans document d'appui, est composée d'une question.

*Partie 2* – Étude d'un document (5,5 points).

Cette deuxième partie de l'épreuve est une étude d'un document statistique (graphique, tableau, carte, radar, etc.) de 120 données chiffrées au maximum comportant deux questions.

*Partie 3* – Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (9 points).

Le libellé du sujet invite le candidat à développer un raisonnement, à rassembler et mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles. Le dossier documentaire mis à la disposition du candidat ne doit ni borner son horizon (en le détournant du recours à ses propres connaissances), ni lui servir de prétexte à une paraphrase ou à

un commentaire systématique et détaillé. Il comporte deux ou trois documents de nature différente (texte, graphique, tableau statistique, schéma, etc.). Chaque texte ne devra pas dépasser 2 500 signes et chaque document statistique comporter plus de 120 données chiffrées.

Les trois parties de l'épreuve composée portent sur trois questions différentes et au moins deux champs du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés).

**II. Épreuve orale de contrôle (second groupe)**

Préparation : 30 minutes, Durée : 20 minutes

**Structure de l'épreuve**

Le programme sur lequel peut porter l'épreuve orale de contrôle est identique au programme de l'épreuve écrite.

Le candidat a le choix entre deux sujets dont les questions principales portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés).

La question principale, notée sur 10 points, prend appui sur deux documents courts, simples, et de nature différente (texte de 1 300 signes au maximum ; documents statistiques de 65 données chiffrées au maximum).

Le sujet comporte également trois questions simples, notées sur 10 points. Les deux premières questions sont notées sur 6 points et permettent de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans deux champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés). La troisième question, en lien avec un des deux documents, porte sur la maîtrise des outils et savoir-faire, elle est notée sur 4 points.

**Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,**
**La directrice générale de l'enseignement scolaire, Caroline Pascal**

# Annexe I - Questions évaluables dans le cadre de l'épreuve de l'enseignement de spécialité de terminale

Lors de l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité « sciences économiques et sociales », les candidats peuvent être évalués sur les questionnements suivants du programme de la classe de terminale :

| | |
|---|---|
| Science économique | Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ? |
| | Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? |
| | Comment lutter contre le chômage ? |
| | Quelles politiques économiques dans le cadre européen ? |
| Sociologie et science politique | Comment est structurée la société française actuelle ? |
| | Quels sont les caractéristiques contemporaines et les facteurs de la mobilité sociale ? |
| | Quelles mutations du travail et de l'emploi ? |
| | Comment expliquer l'engagement politique dans les sociétés démocratiques ? |
| Regards croisés | Quelle action publique pour l'environnement ? |

**ANNEXE II** **ATTENDUS ET OBSERVABLES RÉDACTIONNELS**

| | Très insuffisant | Insuffisant | Satisfaisant | Très satisfaisant |
|---|---|---|---|---|
| **Orthographe** | Erreurs très fréquentes, notamment sur des règles simples (accords sujet-verbe, accords dans le groupe nominal, etc.). | Erreurs fréquentes et/ou répétées (accords, conjugaison, homophones, etc.). | Erreurs ponctuelles, lexicales ou grammaticales (accords, homophones grammaticaux, etc.), mais qui ne se répètent pas de façon systématique. | Orthographe lexicale et grammaticale maîtrisée ; erreurs isolées, sans caractère systématique. |
| **Syntaxe / construction des phrases** | Syntaxe très défaillante : nombreuses phrases mal construites, incorrectes, incompréhensibles ou à la ponctuation inopérante. | Construction de phrases fragile : maladresses récurrentes, phrases parfois mal structurées. | Phrases globalement bien construites malgré quelques maladresses syntaxiques ponctuelles. | Phrases correctement construites, syntaxe maîtrisée voire riche (subordination, coordination, etc.). |
| **Lexique** | Le lexique, notamment celui de la discipline, est employé à mauvais escient ou très pauvre. | Le lexique, notamment celui de la discipline, est pauvre et parfois employé à mauvais escient. | Le lexique, notamment celui de la discipline, est globalement correct. | Le lexique, notamment celui de la discipline, est riche et correctement utilisé. |
| **Mise en forme et organisation de la réflexion** | Le propos n'est pas organisé. | Le propos est organisé de manière peu pertinente. | Le propos est organisé de manière globalement cohérente. | Le propos est organisé de manière cohérente. Il suit un fil conducteur perceptible et pertinent. |

**Texte de cadrage national : Les attentes au baccalauréat**

**(Extrait du vadémécum sur les épreuves écrites de baccalauréat - version 2027 - IGÉSR – groupe des sciences économiques et sociales)**

L'objectif de ce texte de cadrage est de répondre aux questions les plus fréquemment posées, lors des commissions d'entente, sur différents aspects relatifs à la dissertation et à l'épreuve composée. Il s'agit d'attentes à l'examen ; les professeurs ont la liberté de définir des attentes différentes dans le cadre de la formation de leurs élèves.

**I. La dissertation**

La dissertation doit comporter une introduction, un développement composé de deux ou trois parties autant que possible équilibrées et une conclusion.
Son principal objectif est de répondre au sujet, en s'appuyant sur les connaissances issues du programme et en mobilisant les informations pertinentes, notamment celles figurant dans le dossier documentaire.

**A) L'introduction :**

L'introduction doit présenter l'intérêt du sujet posé, les enjeux qu'il soulève et la manière dont le candidat entend y répondre.

*1) L'introduction doit-elle nécessairement comporter une accroche ?*
Le candidat doit présenter l'intérêt du sujet. Pour cela, il peut parfois être intéressant de rattacher le sujet à un fait économique et social, en particulier en lien avec l'actualité. Cependant, du moment que le candidat présente explicitement l'intérêt théorique et/ou empirique du sujet qui lui est proposé, la présence formelle d'une phrase d'accroche n'est pas attendue.

*2) L'introduction doit-elle nécessairement comporter une définition des termes du sujet ?*
Présenter l'intérêt du sujet suppose évidemment de s'intéresser à sa formulation et aux notions qu'il comporte. Pour la plupart des sujets, le travail de définition des termes et/ou des notions fait partie intégrante de l'intérêt du sujet lui-même. On s'attend donc à ce que les notions soient définies, explicitées ou illustrées de façon pertinente dès l'introduction.

*3) L'introduction doit-elle comporter la formulation d'une problématique ?*
La construction d'une problématique est une compétence transversale travaillée en classe de terminale. Ainsi, on attendra des candidats qu'ils explicitent clairement en introduction quelle sera leur démarche pour répondre à ce qu'ils estiment être les enjeux ou les questions soulevés par le sujet. Libre à eux de le faire sous forme interrogative ou pas.

*4) L'introduction doit-elle comporter une annonce de plan ?*
L'introduction doit permettre de mettre en évidence la démarche qui soutiendra l'argumentation et, en particulier, les différentes étapes de la réponse au sujet.
Elle comporte donc une annonce rédigée des grandes parties du plan (Ex : nous verrons d'abord que… avant de nuancer notre propos…) avec ou sans mention de I., II. ...

**B) Le développement**

Le développement comporte 2 ou 3 parties, équilibrées autant que possible, et articulées de manière à constituer une réponse argumentée à la question posée. Les 2 ou 3 grandes parties seront elles-mêmes organisées en sous parties (2 ou 3).

*1) Doit-on sanctionner le fait que les parties ne soient pas équilibrées ?*
Le développement doit être autant que possible équilibré. Toutefois l'équilibre des parties n'est qu'un élément d'appréciation des bonnes copies parmi d'autres éléments. Ainsi une très bonne copie avec une très bonne maîtrise du sujet, une utilisation particulièrement pertinente des informations des documents, des notions et mécanismes très bien maîtrisés reste une très bonne copie même avec un plan déséquilibré. Ainsi, par exemple, une copie qui répondrait aux attendus du sujet sans avoir le même nombre de sous-parties dans chaque partie ne sera pas sanctionnée.

*2) Doit-on sanctionner un hors-sujet ?*
Un hors-sujet traduit un mauvais cadrage du sujet alors que la compréhension du sujet et son analyse constituent des compétences attendues. Toutefois, tous les hors-sujets ne font pas l'objet d'une pénalisation.
- Si le hors-sujet « s'ajoute » à un développement par ailleurs pertinent et complet, il ne sera pas sanctionné. Il convient de garder à l'esprit que tous les éléments développés hors-sujet sont déjà sanctionnés par le simple fait qu'ils n'apportent aucune valorisation à la notation et qu'ils ont fait perdre au candidat du temps qui aurait pu être utilisé pour des éléments valorisables. C'est pourquoi il est inutile de sanctionner spécifiquement un candidat qui a fait preuve d'une bonne maîtrise du sujet mais qui a développé des éléments hors-sujet que ce soit par volonté de mieux faire ou par peur de ne pas apporter assez de connaissances.
- Si le hors-sujet « se substitue » à des éléments attendus et s'il traduit une mauvaise compréhension du sujet, il sera pénalisé. Conformément à la grille présentée plus haut, si le sujet est mal traité, la copie sera notée en dessous de 9/18 ; si seuls certains passages sont hors-sujet, mais que la copie démontre un traitement correct du sujet la copie pourra obtenir plus de 9/18 sans pour autant prétendre à un traitement jugé satisfaisant du sujet.

*3) Doit-on sanctionner un candidat qui n'utilise pas tous les documents ?*
Les objectifs de l'épreuve précisent qu'il est demandé au candidat « *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier* ». L'utilisation des informations issues des documents est donc une attente de la dissertation, l'analyse et la mobilisation de documents de nature variée fait partie des compétences transversales travaillées en SES depuis la seconde et évaluées par la dissertation. Néanmoins, et comme explicité plus haut, une copie qui n'utiliserait pas l'ensemble des documents du dossier documentaire ne sera pas pénalisée spécifiquement sur ce point. Une copie peut en effet être satisfaisante sans mobiliser l'ensemble des informations issues des documents ni même tous les documents. Plus précisément, il est attendu que le candidat mobilise des informations provenant d'au moins deux documents sur trois ou de trois documents sur quatre.
Dans la mesure où la faculté à mobiliser des données pertinentes *notamment issues du dossier* est un critère de réussite, le fait d'être capable de mobiliser l'ensemble des documents de façon particulièrement complète et pertinente est un élément de valorisation de la copie.

*4) L'élève doit-il mobiliser des données statistiques et, dans ce cas, doit-il effectuer des calculs ?*
Le fait d'analyser et de mobiliser des données statistiques pertinentes et, éventuellement, de les enrichir par des calculs simples est une compétence attendue du cycle terminal.
Le candidat doit donc mobiliser des données statistiques issues du dossier documentaire qui est, dans l'épreuve de dissertation, composé essentiellement de tableaux et de graphiques. Sont attendues avant tout la sélection des données adaptées aux besoins de l'argumentation et leur mobilisation rigoureuse.
Des calculs y compris en ordre de grandeur ne sont pas attendus en tant que tels ; en revanche ils seront pris en compte dès lors qu'ils démontrent une sélection et un traitement pertinents des données pour répondre au sujet posé.

*5) Doit-on valoriser des éléments qui iraient au-delà du programme ? Doit-on au contraire les sanctionner ?*
Ne sont attendues que les connaissances présentes dans les objectifs d'apprentissage du programme.

Un candidat qui mobiliserait des éléments de réponse allant au-delà du programme, ne saurait être valorisé pour cette raison, au risque qu'implicitement les éléments hors-programme ainsi pris en compte ne soient considérés ensuite comme des attentes (ce qui, cumulé sur plusieurs années, ne peut aboutir qu'à un effet très « inflationniste » quant à la quantité des contenus à traiter).
Toutefois, un candidat qui réussirait à répondre de manière complète et pertinente au sujet en substituant à une partie des éléments attendus des éléments hors programme tout aussi pertinents, ne saurait être sanctionné et pourrait avoir une excellente note.

*6) Doit-on pénaliser un élève qui utilise, comme éléments de réponse, uniquement des contenus issus des documents ?*
Dans la mesure où les documents ne couvrent pas nécessairement l'intégralité du sujet et nécessitent, pour répondre au sujet posé, une mise en perspective et une mobilisation adéquate des connaissances et du lexique disciplinaire, le fait de n'utiliser que le contenu des documents, sans aucun apport de connaissances du programme, conduit à une réponse incomplète, donc qui ne peut prétendre à être pleinement satisfaisante.

**C) La conclusion**

La conclusion, conformément à ce qui est rappelé dans le document de présentation de l'épreuve, a vocation à synthétiser les principaux arguments convoqués et, surtout, à formuler une réponse claire au sujet posé (sachant que répondre à la question posée est la principale finalité de la dissertation).
Elle peut comporter une phrase d'ouverture, mais celle-ci ne saurait en aucun cas être considérée comme une attente.

**D) Maîtrise de la langue**

Compétence indispensable pour rendre compte de connaissances et de capacités de raisonnement, la maîtrise de la langue est évaluée en sciences économiques et sociales (SES) comme dans l'ensemble des disciplines. À ce titre, elle doit faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre et dans l'appropriation du programme d'enseignement.
À l'examen, son évaluation se décline de deux manières, complémentaires :
- d'une part, deux points sur vingt sont spécifiquement dédiés à la maîtrise des normes orthographiques et syntaxiques ;
- d'autre part, les compétences d'organisation de la réflexion, de mise en forme du raisonnement, de structuration de la pensée, d'utilisation d'un vocabulaire précis, riche et adapté sont prises en compte explicitement à travers l'évaluation des compétences proprement disciplinaires qui associent de manière étroite la maîtrise des connaissances et leur juste formulation.
La prise en compte de la maîtrise de la langue dans l'évaluation et dans la notation des copies articule donc ces deux dimensions de manière à lui accorder toute l'importance requise conformément à ce qui est décrit dans les éléments ci-dessus.

**II. L'épreuve composée**

**A) L'EC 1**

*1) L'EC 1 doit-elle nécessairement comporter les définitions des notions ?*
L'EC 1 est une épreuve de « mobilisation des connaissances » issues du programme, dans le but de répondre à une question précise.
Les notions doivent être définies ou illustrées de façon pertinente. Il est nécessaire d'expliciter de manière claire les notions et mécanismes et leur rapport avec la question posée.

*2) L'EC 1 doit-elle être organisée sous forme de paragraphe argumentatif, comportant différentes parties et d'éventuelles transitions ?*
Il n'y a pas de forme imposée pour l'EC 1.
Le candidat doit répondre précisément à la question qui lui est posée, en mobilisant les éléments appropriés du programme.
Il n'est pas attendu de formes particulières ou d'ordre particulier dans l'exposé des attendus (idées, explications et/ou illustrations selon les cas) dès lors que la réponse à la question est effective.

**B) L'EC 2**

Question 1 :
On attend que l'élève soit capable de sélectionner, restituer, et traiter sans se tromper, les informations apportées par un document statistique de façon à répondre à la consigne posée.

*1) Les candidats doivent-ils présenter le document (titre, type de document, unités, date, source…) ?*
La présentation du document (titre, source, unité…) n'est pas une attente.
L'attention portée par le candidat à certains éléments de présentation du document (par exemple la source ou les unités…) ne peut être que bénéfique à la qualité de sa lecture et au soin apporté à la présentation.

*2) Doit-on sanctionner les candidats qui se contentent d'une lecture littérale des données, telles qu'elles sont fournies par le document, sans proposer une reformulation qui attesterait de leur bonne compréhension ?*
On attend que les candidats sélectionnent, restituent, et traitent sans se tromper et avec rigueur, les informations apportées par le document pour répondre à la question posée. Pour cela, ils utilisent les différentes unités travaillées durant leur scolarité.
La reformulation des données n'est pas une attente. Par exemple, on attend que les candidats indiquent que « Au premier trimestre 2024, le taux de chômage était de 7,5 % en France » et non une reformulation du type « Au premier trimestre 2024, pour 100 actifs il y en avait en moyenne 7,5 qui étaient au chômage ».
Une réponse du type : « le chômage, au premier trimestre 2024, était de 7,5 » est fausse car il manque l'unité et le fait qu'il s'agit d'un taux.
De la même manière, on sanctionnera évidemment toutes les réponses fausses du type « Au premier trimestre 2024 le chômage a augmenté de 7,5% ».
En outre, une lecture pour une lecture sans lien avec la question posée ne permet pas l'obtention de tous les points conformément à la grille ci-dessus. Ainsi, pour une question qui, par exemple, porterait sur l'évolution du taux de chômage et pour laquelle la réponse présenterait deux lectures exactes pour les deux bornes chronologiques de la question mais ne répondrait pas explicitement à la question de l'évolution ne pourrait prétendre à l'obtention de tous les points. Tout comme une copie qui noterait correctement l'évolution sans s'appuyer sur les données précises du document.

3) Qu'est-il attendu par « calcul(s) simple(s) » ?
La notion de calcul simple recouvre l'ensemble des calculs réalisables sans calculatrice et qui peuvent relever d'écarts, de mises en évidence de coefficient multiplicateur, de proportions, … qu'il est tout à fait possible d'exprimer en ordre de grandeur. La réponse à la question doit permettre au candidat au travers d'un traitement simple de démontrer à la fois sa bonne compréhension de la question posée et des données issues du document.

Question 2 :
Il s'agit d'une question pour laquelle est demandé aux candidats de répondre « A l'aide du document et de vos connaissances… ».
La grille d'évaluation indique : « *La question évalue la capacité du candidat à mobiliser les connaissances du programme afin d'expliquer les informations fournies par le document et de répondre précisément à la*

*question posée. Le candidat peut utilement s'appuyer (sans nécessairement se limiter à elles) sur les informations relevées ou les calculs réalisés à la question précédente lorsque ceux-ci éclairent sa réponse* ».

*1) La deuxième question de l'EC 2 doit-elle être organisée sous forme de paragraphe argumentatif, comportant différentes parties et d'éventuelles transitions ?*
Il n'y a pas de forme imposée pour la deuxième partie de l'EC 2.
L'élève doit répondre précisément à la question qui lui est posée, en mobilisant les éléments appropriés du programme et des informations pertinentes du document.
Sa réponse doit être claire et complète et organisée de manière cohérente mais il n'y a aucune attente formelle particulière en ce qui concerne le nombre de paragraphes ou la présence d'une éventuelle introduction ou d'une éventuelle conclusion.

*2) Les candidats doivent-ils mobiliser le contenu du document ? Que faire face à une réponse qui se contente de restituer des contenus de cours ?*
Dans la mesure où il est explicitement demandé de répondre « *A l'aide du document et de vos connaissances*… », on attend que les candidats mobilisent, dans leur réponse, des informations contenues dans le document. Une réponse qui ne le ferait pas ne pourrait pas prétendre à la note maximale. Il est tout à fait possible mais non obligatoire d'utiliser, sans exclusive, une partie de la réponse donnée à la question 1.

*3) Les candidats doivent-ils donner les définitions des notions mobilisées ?*
Les notions doivent être présentées ou illustrées de façon pertinente pour répondre à la question posée. Il est nécessaire d'expliciter de manière claire les connaissances attendues dès lors qu'elles sont pertinentes pour répondre à la consigne.

*4) Les candidats doivent-ils effectuer des calculs, à partir des données du document ?*
Le fait d'effectuer des calculs n'est pas une attente pour cette question.
Toutefois, le cas échéant, le candidat peut réutiliser les calculs effectués en question 1 et éventuellement en proposer d'autres à condition que cela permette effectivement d'étayer un propos de manière plus précise.

*5) Doit-on sanctionner les candidats qui exposent des éléments de cours sans lien direct avec la question posée (mais éventuellement en lien avec l'OA auquel la question se rattache) ?*
Si le hors-sujet « s'ajoute » à un développement par ailleurs pertinent et complet, il ne sera pas sanctionné.

**C) L'EC 3**

Le sujet d'EC 3 est formulé sous forme de consigne et non de question. D'après le document de présentation, « *il invite le candidat à développer un raisonnement, à rassembler et à mettre en ordre des informations pertinentes issues du dossier documentaire et de ses connaissances personnelles.* ».
La consigne consiste à « montrer que » et non à « débattre ».

*1) L'EC 3 est-elle une mini-dissertation ? Doit-elle comporter une introduction, un développement en deux ou trois parties, et une conclusion ?*
L'EC 3 n'est pas une mini-dissertation. Il ne s'agit pas de « disserter » mais d'exécuter une consigne précise en sélectionnant avec soin, dans le cours et dans le dossier documentaire, les contenus appropriés.
Si elle doit comporter au moins une phrase d'introduction qui rappelle la consigne et une phrase de conclusion qui synthétise les principaux arguments mobilisés, on n'attend pas une introduction et une conclusion développées.
Quant aux différents paragraphes, s'ils doivent être cohérents et organisés de manière à traiter de façon claire et complète la consigne, il n'y a pas d'attentes spécifiques quant au nombre et à leur structure.

Une consigne d'EC 3 peut être parfaitement traitée, par exemple, par 5 paragraphes déroulant de manière cohérente les différents éléments attendus. L'équilibre entre ces paragraphes n'est pas attendu, certains peuvent être plus développés que d'autres.

*2) Doit-on sanctionner un hors-sujet ?*
Un hors-sujet traduit un mauvais cadrage du sujet alors que la compréhension du sujet et son analyse constituent des compétences attendues. Toutefois, tous les hors-sujets ne font pas l'objet d'une pénalisation.
- Si le hors-sujet « s'ajoute » à des paragraphes par ailleurs pertinents et complets, il ne sera pas sanctionné. Il convient de garder à l'esprit que tous les éléments développés hors-sujet sont déjà sanctionnés par le simple fait qu'ils n'apportent aucune valorisation à la notation et qu'ils ont fait perdre au candidat du temps qui aurait pu être utilisé pour des éléments valorisables. C'est pourquoi il est inutile de sanctionner spécifiquement un candidat qui a fait preuve d'une bonne maîtrise du sujet mais qui a développé des éléments hors-sujet que ce soit par volonté de mieux faire ou par peur de ne pas apporter assez de connaissances.
- Si le hors-sujet « se substitue » à des éléments attendus et s'il traduit une mauvaise compréhension du sujet, il sera pénalisé. Conformément à la grille présentée plus haut, si le sujet est mal traité la copie sera notée en dessous de 5 ; si seuls certains passages sont hors-sujet, mais que la copie démontre un traitement correct du sujet la copie pourra obtenir plus de 4,5/9 sans pour autant prétendre à un traitement satisfaisant du sujet.

*3) Doit-on sanctionner un candidat qui n'utilise pas tous les documents ?*
Les objectifs de l'épreuve précisent qu'il est demandé au candidat « d'exploiter les documents du dossier ». L'utilisation des informations issues des documents est donc une attente de l'EC 3, l'analyse et la mobilisation de documents de nature variée fait partie des compétences transversales travaillées en SES depuis la seconde.
Néanmoins, et comme explicité plus haut, une copie qui n'utiliserait pas l'ensemble des documents du dossier documentaire ne sera pas pénalisé spécifiquement sur ce point. Une copie peut en effet être satisfaisante sans mobiliser l'ensemble des informations issues des documents ni même tous les documents. Plus précisément, il est attendu que le candidat mobilise des informations provenant d'au moins un document sur deux ou de deux documents sur trois.
Dans la mesure où la faculté à mobiliser des données pertinentes notamment issues du dossier est un critère de réussite, le fait d'être capable de mobiliser l'ensemble des documents de façon particulièrement complète et pertinente est un élément de valorisation de la copie.

*4) Doit-on sanctionner la « paraphrase » des documents ?*
Comme l'absence d'utilisation d'un document n'est pas sanctionnable, il est logique de ne pas sanctionner la paraphrase.
Par ailleurs, il est généralement difficile de distinguer la mobilisation d'un document texte de sa paraphrase. Ainsi, un candidat qui reprendrait « à plat » le contenu d'un document, en le reformulant avec ses propres mots, mais qui le relierait à bon escient à ses connaissances dans le cadre de sa démonstration aura fait la preuve de sa faculté à sélectionner des informations pertinentes issues du dossier et à les relier pour répondre à la consigne donnée.

*5) Le candidat doit-il mobiliser des données statistiques et, dans ce cas, doit-il effectuer des calculs ?*
Le fait d'analyser et de mobiliser des données statistiques pertinentes et, éventuellement, de les enrichir par des calculs simples est une compétence attendue du cycle terminal.
Le candidat doit donc mobiliser des données statistiques issues du dossier documentaire. Sont attendues avant tout la sélection des données adaptées aux besoins du raisonnement et leur mobilisation rigoureuse. Des calculs notamment exprimés en ordre de grandeur ne sont pas attendus en tant que tels ; en revanche ils seront pris en compte dès lors qu'ils démontrent une sélection et un traitement pertinent des données pour répondre au sujet posé.

*6) Doit-on valoriser des éléments qui iraient au-delà du programme ? Doit-on au contraire les sanctionner ?*
Ne sont attendues que les connaissances présentes dans les objectifs d'apprentissage du programme.
Un candidat qui mobiliserait des éléments de réponse allant au-delà du programme ne saurait être valorisé pour cette raison, au risque qu'implicitement les éléments hors-programme ainsi valorisés ne soient ensuite considérés comme des attentes (ce qui, cumulé sur plusieurs années, ne peut aboutir qu'à un effet très « inflationniste » quant à la quantité des contenus à traiter).
Toutefois, un élève qui réussirait à répondre de manière complète et pertinente au sujet en substituant à une partie des éléments attendus des éléments hors programme tout aussi pertinents, ne saurait être sanctionné et pourrait avoir une excellente note.

*7) Doit-on pénaliser un candidat qui utilise, comme éléments de réponse, uniquement des contenus issus des documents ?*
Il est attendu que le candidat fasse « appel à ses connaissances personnelles ».
Dans la mesure où pour répondre au sujet posé, une mobilisation adéquate a minima du lexique disciplinaire et plus largement des connaissances est attendue, le fait de n'utiliser que le contenu des documents, sans aucun apport de connaissances du programme conduit à une réponse incomplète qui ne peut donc prétendre à être pleinement satisfaisante.

*8) Maîtrise de la langue*
Compétence indispensable pour rendre compte de connaissances et de capacités de raisonnement, la maîtrise de la langue est évaluée en sciences économiques et sociales (SES) comme dans l'ensemble des disciplines. À ce titre, elle doit faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre et dans l'appropriation du programme d'enseignement.
À l'examen, son évaluation se décline de deux manières, complémentaires :
- d'une part, deux points sur vingt sont spécifiquement dédiés à la maîtrise des normes orthographiques et syntaxiques ;
- d'autre part, les compétences d'organisation de la réflexion, de mise en forme du raisonnement, de structuration de la pensée, d'utilisation d'un vocabulaire précis, riche et adapté sont prises en compte explicitement à travers l'évaluation des compétences proprement disciplinaires qui associent de manière étroite la maîtrise des connaissances et leur juste formulation.

La prise en compte de la maîtrise de la langue dans l'évaluation et dans la notation des copies articule donc ces deux dimensions de manière à lui accorder toute l'importance requise.

**Exemple de grille d'évaluation formative des épreuves de type baccalauréat**

**(IGESR – Groupe de Sciences économiques et sociales – 2024)**

## 1. La dissertation

a) Objectifs

*Il est demandé au candidat :*

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation*.

b) Critères de réussite (grille d'évaluation formative)

| | | **(-- ; - ; + ; ++)** |
|---|---|---|
| **Mobilisation des connaissances du programme en lien avec le sujet** | Je mobilise avec pertinence les connaissances acquises dans le cadre du programme pour traiter le sujet. | |
| | J'explicite les connaissances mobilisées en expliquant les mécanismes ou processus et en donnant des exemples appropriés. | |
| **Exploitation du dossier en lien avec le sujet** | J'exploite le dossier documentaire en sélectionnant les informations utiles pour répondre au sujet. | |
| | Je lis correctement les données statistiques et effectue éventuellement des calculs simples pour mieux les exploiter. | |
| | J'utilise mes connaissances acquises dans le cadre du programme pour enrichir l'exploitation du dossier. | |
| **Qualité de l'argumentation** | Je réponds à la consigne du sujet en développant une argumentation reposant sur un plan cohérent et logique. | |
| | Je développe mon argumentation sous la forme d'une introduction, d'un développement composé de deux ou trois parties relativement équilibrées et d'une conclusion. | |
| | Chaque partie est structurée en deux ou trois sous- parties qui se complètent. | |
| | Mon argumentation prend appui sur l'exploitation du dossier documentaire et la mobilisation de connaissances pertinentes pour répondre au sujet. | |

| | | |
|---|---|---|
| | J'exploite les données statistiques du dossier documentaire pour justifier et illustrer mon raisonnement. | |
| **Qualité de l'introduction et de la conclusion** | Dans l'introduction :<br>○ je présente les enjeux du sujet et j'en explicite les termes clés.<br>○ je présente une problématique adaptée à la question posée par le sujet et j'annonce clairement mon plan. | |
| | Dans la conclusion, je synthétise les principaux arguments et réponds au sujet. | |
| **Rédaction claire et soignée** | Je rédige en m'exprimant de façon claire et correcte et je fais attention à l'orthographe. | |

## 2. Épreuve composée

### a) Objectifs

***Partie 1 :*** *Mobilisation des connaissances. Il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel aux connaissances qu'il a acquises dans le cadre du programme.*

***Partie 2 :*** *Étude d'un document. Il est demandé au candidat de répondre à deux questions en mobilisant les connaissances qu'il a acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information ;*

***Partie 3 :*** *Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire. Il est demandé au candidat de traiter le sujet :*

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

### b) Critères de réussite (grilles d'évaluation formative)

***Partie 1 : Mobilisation des connaissances (4 points)***

| | | **(-- ; - ; + ; ++)** |
|---|---|---|
| **Compréhension du sens de la question** | J'identifie et applique la consigne pour répondre à la question posée. | |
| **Mobilisation des connaissances appropriées** | Je sélectionne des connaissances pertinentes. | |
| | J'explicite les connaissances mobilisées en expliquant les mécanismes ou processus et/ou en donnant des exemples appropriés. | |
| | J'organise ma réponse de façon cohérente. | |

| | | |
|---|---|---|
| **Rédaction claire et soignée** | Je rédige en m'exprimant de façon claire et correcte et je fais attention à l'orthographe. | |

***Partie 2 : Étude d'un document (6 points)***

| | | **(--; - ; + ; ++)** |
|---|---|---|
| **Compréhension du sens de la question** | J'identifie et applique la consigne pour répondre à la question posée. | |
| **Mobilisation des connaissances appropriées** | Je sélectionne des connaissances pertinentes (savoirs et savoir-faire quantitatifs). | |
| | J'explicite les connaissances mobilisées en expliquant les mécanismes ou processus et/ou en donnant des exemples appropriés. *(question 2)* | |
| **Sélection, traitement et exploitation des données quantitatives** | Je sélectionne et exploite des données pertinentes pour répondre à la question posée. | |
| | Le cas échéant, j'effectue des calculs simples en utilisant les informations disponibles afin de répondre à la question. | |
| **Rédaction claire et soignée** | J'organise ma réponse de façon cohérente. | |
| | Je rédige en m'exprimant de façon claire et correcte et je fais attention à l'orthographe. | |

***Partie 3 : Raisonnement appuyé sur un dossier documentaire***

| | | **(-- ; - ; + ; ++)** |
|---|---|---|
| **Mobilisation des connaissances du programme en lien avec le sujet** | Je mobilise avec pertinence les connaissances acquises dans le cadre du programme pour traiter le sujet. | |
| | J'explicite les connaissances mobilisées en expliquant les mécanismes ou processus et en donnant des exemples appropriés. | |
| **Exploitation du dossier documentaire en lien avec le sujet** | J'exploite le dossier documentaire en sélectionnant les informations utiles pour répondre au sujet. | |
| | Je lis correctement les données statistiques et effectue éventuellement des calculs simples pour mieux les exploiter. | |
| | J'utilise mes connaissances acquises dans le cadre du programme pour enrichir l'exploitation du dossier documentaire. | |
| | Je réponds à la consigne du sujet en développant un raisonnement cohérent et logique. | - |

| | | |
|---|---|---|
| **Construction d'un raisonnement** | Mon raisonnement comprend une introduction qui explicite les termes du sujet et annonce les étapes du raisonnement. | |
| | Mon raisonnement comprend une conclusion qui synthétise les arguments et répond au sujet. | |
| | J'organise mon raisonnement en plusieurs paragraphes développant des arguments différents et pouvant être de longueur inégale. | |
| | Mon raisonnement prend appui sur l'exploitation du dossier documentaire et la mobilisation de connaissances pertinentes pour répondre au sujet. | |
| | J'exploite les données statistiques du dossier documentaire pour justifier et illustrer mon raisonnement. | |
| **Rédaction claire et soignée** | Je rédige en m'exprimant de façon claire et correcte et je fais attention à l'orthographe. | |

## Une démarche AEI inadaptée aux épreuves du baccalauréat

II est parfois affirmé qu'une argumentation en SES doit suivre trois étapes : donner une affirmation (A), expliquer cette affirmation (E) et enfin l'illustrer par un exemple (I). Certains professeurs demandent la mise en œuvre de cette méthode dans les deux premières parties de l'Épreuve composée du baccalauréat.

Ces trois temps (A, E puis I) sont inadaptés aux épreuves de baccalauréat (EC1 et EC2) :

- Il ne sert à rien de commencer par une « affirmation » car la réponse se trouve logiquement dans l'analyse (« explication ») ou dans la présentation d'un fait (« illustration »). Une bonne argumentation n'a donc aucune raison d'être décomposée en trois temps.
- Cette méthode se fonde sur une hypothèse de démarche déductive (explication générale puis illustration par un fait) et rejette une démarche inductive (présentation d'un fait, puis explication), alors que :
    - de nombreuses questions appellent à une démarche de type inductif. S'il est demandé d'expliquer la féminisation de l'emploi, il est logique de présenter d'abord cette féminisation (le fait) et de l'expliquer ensuite ;
    - dans de nombreuses questions, les deux temps de l'explication et de l'illustration demandés par la méthode sont inapplicables ; c'est par exemple le cas de la mise en relation de deux notions (« Distinguez les processus de massification et de démocratisation scolaires » -EC1) ou de questions demandant de répondre à l'aide d'un exemple (« À l'aide d'un exemple, vous montrerez que le progrès technique est endogène. » - EC1 ; « À partir d'un exemple, vous montrerez que l'innovation peut aider à reculer les limites écologiques de la croissance. » -EC1).

Parfois, la méthodologie complexifie les attentes et rend le travail des élèves plus difficile en augmentant le nombre de consignes. C'est le cas de la démarche AEI qui n'est ni attendue, ni adaptée aux épreuves du baccalauréat ; il suffit de rappeler simplement aux élèves qu'il est souhaitable de donner un exemple lors d'une analyse ou d'une explication.

Marc Montoussé – Inspecteur général honoraire